

## **délibération 2021\_6\_4**

### **OBJET : Présentation du concours photos**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de la levée des restrictions sanitaires, il serait opportun de reprendre le projet de concours photos.

Il donne la parole à Monsieur Guillaume LE DIRAISON pour présenter le projet.

Monsieur Guillaume LE DIRAISON propose d'organiser un concours selon la communication ci-après :

"Votre commune d'Aussac Vadalle, vous l'aimez ? Vous appréciez d'y vivre ?

Le Conseil Municipal vous propose de partager, sur la page Facebook de la commune (<https://www.facebook.com/Commune.Aussac.Vadalle>), votre vision de la commune à travers vos photos, jusqu'au 30 septembre 2021 : un coucher de soleil ? Un chemin forestier ? Un champ de tournesol ? Un élément de patrimoine ? Une ancienne photo de famille ou de classe ? Rien de plus simple : poste la photo de votre choix sur la page Facebook de la commune avec un titre (et avec un texte si vous le désirez pour expliquer votre choix ou apporter des précisions). Attention, les photos et textes proposés par vos soins devront respecter la bienséance à défaut de n'être pas publiés.

Une fois validée par vos soins, votre publication s'affichera sur la page Facebook de la commune. Invitez vos amis à "aimer" votre publication si vous le désirez.

Les photos gagnantes seront :

- les 3 photos "prix du public" : celles qui auront reçu le plus de "like" et de "partages" cumulés sur la page Facebook de la commune ;
- les 3 photos "prix du Conseil Municipal" : celles qui auront été choisies par le Conseil Municipal, autres que les photos "prix du public".

Les 6 photos sélectionnées seront mises à l'honneur sur la page Facebook de la commune ainsi que sur son site Internet et pour son usage. Elles pourront aussi être utilisées dans certaines publications de la commune. Les nom et prénom de leurs auteurs seront précisés autant que possible, à chaque utilisation.

Alors à vos objectifs !"

Compte tenu de ces éléments Monsieur le Maire propose de créer 6 récompenses, comme énoncées ci-dessus et de doter un financement global, pour récompenser les lauréats, de 170.00€ constitué de cartes cadeau de 50.00€, 25.00€ et 10.00€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'accepter l'organisation du concours photos ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires ;